SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_133-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/133

N/7.10

Objet : Communauté de Communes Saint-Méen Montauban : Mise à jour convention financière – Programme Petites Villes de Demain (PVD)

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 27 octobre 2026**, s'est réuni le **lundi 02 novembre 2026 à 19 heures 30** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage –** en Saint-Méen-le-Grand.

Membres afférents : 27 **Membres en exercice : 27**

Présents (P) : 23

Procurations (PV) : 3 – Mme LE PAPE à M. VILLAUME, Mme COMMUNIER à M. DENIEL et Mme LOHAT à Mme JOUY

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 1

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Alexandra VETEL est nommée secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	PV	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	A
COMMUNIER Sylvie	PV	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	GALOPIN Virginie	P
LOHAT Gwenaëlle	PV	PECHEUR Damien	P	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	P

Vérification du quorum.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction du programme Petites villes de demain du 30 juillet 2020 ;
Vu la délibération n° D/2021/038 du 26 avril 2021 autorisant la signature de la Convention P.V.D. ;
Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire signée le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° D/2022/133 du 8 décembre 2022 autorisant la signature de l'ORT ;
Vu la délibération n° D/2005/047 du 31 mars 2025 fixant les modalités financières ;
Vu les conventions de co-financement du poste Cheffe de projet PVD ;

Considérant qu'il revient aux communes Pôle de Centralité et à la Communauté de communes de prendre en charge le solde du poste de la cheffe de projet PVD, les modalités sont les suivantes :

Entendu l'exposé,

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_133-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/133

N/7.10

Objet : Communauté de Communes Saint-Méen Montauban : Mise à jour convention financière – Programme Petites Villes de Demain (PVD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1 : Valide le principe de financement par les 3 collectivités (la commune de Saint-Méen-le-Grand, la commune de Montauban-de-Bretagne et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban) du reste à charge du poste sur la base de :

- 54 % pour la Commune de Saint-Méen-le-Grand
- 36 % pour la Commune de Montauban-de-Bretagne
- 10% pour la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban,

Article 2 : Valide la répartition du temps de travail de la cheffe de projet Petites Villes de Demain, soit 40 % du temps de travail pour Montauban-de-Bretagne et 60% du temps de travail pour Saint-Méen-le-Grand,

Article 3 : Valide les modalités de financements prévisionnels du poste, compte-tenu des subventionnements attendus auprès de l'ANCT (50 %) et de la Banque des Territoires (25 %) jusqu'à la fin de l'année 2026 puis un financement de l'ANAH (50 %), qui fixent une participation de la Ville de Montauban-de-Bretagne à 7 920€ soit 16,50 % du montant du poste,

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,

Article 5 : Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**26**
Vote Pour :	**26**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 03 novembre 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**

Mairie de St-Méen-Le-Grand

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

SAINT-MÉEN-LE-GRAND
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_133-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/133

N/7.10

Objet : Communauté de Communes Saint-Méen Montauban : Mise à jour convention financière – Programme Petites Villes de Demain (PVD)

Plan de financement prévisionnel pour la période 2026 - 2027 :

DEPENSES		RECETTES		
Période Fin 2026				
Période Novembre 2026 – décembre 2026	8 000,00€*	Subvention ANCT	50 % Du montant	4 000,00€*
		Subvention Banque des territoires	25 % Du montant	2 000,00€*
		Montauban-de-Bretagne	9 % Du montant	720,00€*
		Saint-Méen-le-Grand	13,5 % Du montant	1 080,00€*
		Communauté de communes Saint-Méen Montauban	2,5 % Du montant	200,00€*
Période 2027 (Janvier à Octobre)				
Période Janvier 2027 – Octobre 2027	40 000,00€*	Subvention ANAH	50 % Du montant	20 000,00€*
		Subvention Banque des territoires	Du montant	€*
		Montauban-de-Bretagne	18 % Du montant	7 200,00€*
		Saint-Méen-le-Grand	27 % Du montant	10 800,00€*
		Communauté de communes Saint-Méen Montauban	5 % Du montant	2 000,00€*
TOTAL				
Poste Cheffe de Projet Petites Villes de Demain Année 6 (2026 - 2027)	48 000,00€*	Subvention ANCT	8,33 % Du montant	4 000,00€*
		Subvention ANAH	41,67% Du montant	20 000,00€
		Subvention Banque des territoires	4,17 % Du montant	2 000,00€*
		Montauban-de-Bretagne	16,50 % Du montant	7 920,00€*
		Saint-Méen-le-Grand	24,75 % Du montant	11 880,00€*
		Communauté de communes Saint-Méen Montauban	4,58 % Du montant	2 200,00€*

**montant prévisionnel qui sera réajusté au réel, à la hausse comme à la baisse, en fonction des dépenses réellement constatées et/ou des subventions réellement perçues*